



## *Municipalité de Sainte-Béatrix*

---

**CONCERNANT LA DEMANDE DE  
Dérogation mineure numéro 2018-00021  
(Matricule 9119-66-4551)**

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Béatrix

Je, Julie Simard, directrice générale, donne l'avis suivant :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue  
à 20 heures le lundi 14 mai 2018  
au 861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC), JOK 1Y0  
salle régulière des délibérations du Conseil municipal,  
le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

---

**Lot 525 Rang Saint-Vincent à Sainte-Béatrix**

Emplacement

---

**Lot 525, Cadastre de la Paroisse de Sainte-Béatrix**

---

Lot visé

**Objet de la dérogation :**

**RÉGULARISER** la situation dérogatoire requise au préalable à l'émission d'un permis permettant de procéder à la construction d'un bâtiment avec garage attaché.

Dérogation mineure : la marge de recul avant est de 6.75m au lieu de 7.6m comme le spécifie l'article 4.1.1 du règlement 526-2012.

**LE TOUT** Pour la propriété située sur le lot 525, sur le Rang Saint-Vincent, Sainte-Béatrix

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par  
le Conseil relativement à cette demande.

---

Donné à Saint-Béatrix le 9 avril 2018  
Julie Simard, Directrice-Générale



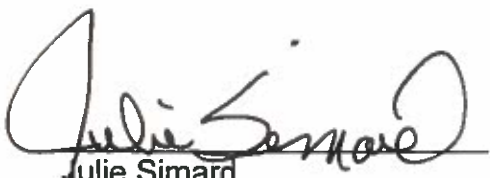
*Municipalité de Sainte-Beatrix*

### **Certificat de publication**

---

Je soussigné, Julie Simard, directrice générale, déclare que j'ai publié le présent avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil le 9<sup>ème</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit entre 8h30 et 16h30.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 9<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE AVRIL DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

  
Julie Simard,  
Directrice générale